



TROPHÉES DU SANS TRANCHÉE

Guide de candidature

Date limite de dépôt de la candidature :
Lundi 28 février 2022

Date limite de dépôt du dossier :
Jeudi 31 mars 2022

Date de remise des trophées :
Mardi 31 mai 2022

Pour plus d'informations :

Virginie Baffet 01 53 99 90 20 ou virginie.baffet@fstt.org

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION

- Les Trophées du Sans Tranchée p. 2
- Catégories p. 2
- Candidatures p. 2
- Critères de sélection p. 3
- Composition du Jury p. 3
- Pour concourir p. 3
- Contacts p. 4
- Engagements des candidats p. 4
- Engagements des organisateurs p. 4

2 – CONSTITUTION DU DOSSIER

- Guide de rédaction p. 5
- Pièces à joindre p. 5

3 – ANNEXES

- Règlement des trophées p. 6
- Bulletin de candidature p. 8

PRÉSENTATION

Les Trophées du Sans Tranchée

Créés en 2005 par la FSTT – France Sans Tranchée Technologie-, Les Trophées du Sans Tranchée distinguent les meilleures initiatives dans le domaine du sans tranchée.

Décernés tous les 2 ans, lors du dîner de gala du salon VST – Ville Sans Tranchée-, ces trophées ont pour objectif de mettre en avant et de distinguer des projets valorisant leur importance, leur difficulté technique ou de mise en oeuvre, leur originalité, leur innovation...

Catégories

Les prix seront décernés dans six catégories distinctes :

- **Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI (hors filiales de groupe)**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Chantier de travaux de réhabilitation**

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France (métropole et outremer) depuis moins de 2 ans, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

- **Innovation**

Récompensant l'introduction dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau ayant fait l'objet au moins d'une application pratique
Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs

- **Personnalité de l'année**

Récompensant une personne ayant marqué le domaine français du « sans tranchée », sur proposition et décision du conseil d'administration de la FSTT.

- **Étudiant (Prix « Mathieu LE CHATELIER ») / Junior professionnel**

Récompensant un étudiant pour ses travaux de fin d'études ou de recherche (notamment thèse) ou un junior professionnel, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Candidature

Seront candidats les divers partenaires de l'opération : maître d'ouvrage, entreprise et le cas échéant, maître d'œuvre, fournisseurs, bureaux d'études.

La candidature sera portée par le maître d'ouvrage pour les catégories « Chantier ».

La catégorie Etudiant/Junior professionnel concerne un jeune en fin de formation ayant réalisé un travail universitaire ou un junior professionnel de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

La candidature sera conduite en deux phases :

- Clôture des inscriptions **le lundi 28 février 2022**
- Clôture des dépôts de dossiers **le jeudi 31 mars 2022**

Critères de sélection

Le jury examine les dossiers en s'appuyant sur une grille d'évaluation qui porte sur plusieurs critères de sélection :

- **Le caractère environnemental** et particulièrement les critères favorisant la transition écologique : émissions de gaz à effet de serre / bilan carbone, préservation des ressources, soutien aux politiques de la transition énergétique, etc,
- **La nature technique** du chantier ou du projet : innovation, spécificité ou difficulté de mise en œuvre...
- **L'aspect social** : impact sur les riverains ou les usagers des ouvrages,
- **La qualité du partenariat** entre les différents acteurs du projet : de la conception à la réception

Chaque dossier devra développer un argumentaire détaillé relatif aux quatre critères : technique, environnemental, social et partenarial

Pour la catégorie Etudiant / Junior professionnel, le jury tiendra compte de l'adéquation entre le niveau de l'étudiant ou du junior professionnel et les résultats obtenus ainsi que des perspectives ouvertes par ces résultats.

Composition du jury :

Le jury est composé de 10 membres issus

- du conseil d'administration de la FSTT,
- de la maîtrise d'ouvrage,
- de la maîtrise d'œuvre,
- d'associations et de syndicat professionnels liés à l'espace souterrain et aux réseaux enterrés,
- d'association territoriale,
- de la presse spécialisée

Pour concourir

La fiche de candidature devra être adressée **au plus tard le 28 février 2022**

Le dossier complet devra être retourné **au plus tard le 31 mars 2022**

de préférence par mail à :

virginie.baffet@fstt.org et jean-michel.bergue@wanadoo.fr

ou adressé à **FSTT – 4 rue des Beaumonts – 94120 Fontenay-sous-Bois**

La remise des prix aura lieu le mardi 31 mai 2022 lors du dîner de gala du salon VST qui se tiendra au Pavillon Chesnaie du Roy - Parc Floral de Vincennes – 102 route de la Pyramide – 75012 Paris

Contacts

Jean-Michel Bergue, jean-michel.bergue@wanadoo.fr, pour toute question technique sur le contenu du dossier

Virginie Baffet virginie.baffet@fstt.org / 01 53 99 90 20 pour tout autre renseignement (montage du dossier, remise des prix, communication...)

Engagement des candidats

Les candidats sélectionnés (incluant tous les partenaires du projet) :

Autorisent les organisateurs et les partenaires presse de la FSTT à publier gratuitement dans tous les supports papier, vidéos ou numériques liés à la communication sur les Trophées du Sans Tranchée, leurs prénoms, noms fonctions et photos (issues du dossier de candidature ou prises lors de la remise des trophées) et à renoncer à tout droit sur leur image.

S'engagent à avoir obtenu par avance le droit que le nom et le logo de leur organisation (collectivité publique, personne morale...) soient publiés gratuitement dans tous les supports papier, vidéos ou numériques liés à la communication sur les Trophées du Sans Tranchée

Les lauréats s'engagent à être présents ou représentés à la cérémonie de remise des Trophées dès lors qu'ils en auront été informés

Engagement des organisateurs

La FSTT s'engage à :

Informers les lauréats à l'issue des réunions de délibération du jury.

Valoriser les candidats et lauréats dans la communication qui sera faite sur les Trophées du Sans Tranchée avant, pendant et après la remise des trophées :

- sur le site web de la FSTT,
- lors du salon « VST - Ville Sans Tranchée »,
- dans les réseaux sociaux de la FSTT,
- grâce aux partenariats avec la presse
- ...

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Guide de rédaction :

Le bulletin d'inscription sera complété d'un résumé du dossier en quelques lignes, illustré de photos ou graphiques.

Le dossier complet devra valoriser particulièrement les points remarquables du chantier/projet/innovation en s'appuyant sur les critères de sélection de la grille d'évaluation.

Il sera transmis sous format informatique et comportera un résumé de 10 lignes environ et un texte en format word de 4 pages maximum ainsi que des photos ou schémas de l'opération.

Pour la catégorie Etudiant / Junior professionnel, les travaux devront porter sur un domaine couvert par la FSTT et avoir fait l'objet d'un document de synthèse écrit. Les candidats devront faire parvenir leur travail avec un résumé en deux pages maximum.

Les photos et schémas présents dans tous les dossiers seront légendés.

Pièces à joindre :

Joindre séparément du dossier de candidature, quelques photos légendées du chantier/projet/innovation en bonnes définitions, format jpeg, illustrant au mieux ce qui valorise le dossier.

En supplément, les candidats dans la catégorie Etudiant / Junior professionnel, joindront un portrait d'eux également en bonne définition, format jpeg.

Tous les candidats adresseront un court film de présentation de leur chantier/projet/innovation qui sera diffusé en boucle sur le salon et lors de la remise des trophées, selon le format suivant :

- Format du film : vidéo sous-titrée, sans voix ni son, ou powerpoint de photos/schémas avec textes et animation sans son
- Durée : 1 minute maximum

ANNEXE 1 : Règlement des trophées



Les Trophées du Sans Tranchée 2022

Règlement général

Article 1 - Création des Trophées du Sans Tranchée

L'association FSTT (France Sans Tranchée Technologie) qui a pour objet la connaissance, la promotion, la formation à la pratique des techniques sans tranchée pour les travaux de canalisations et réseaux enterrés de toute nature, organise « **les Trophées du Sans Tranchée** » afin de mettre en valeur des initiatives représentatives de ces techniques.

Article 2 - Initiatives récompensées

Les prix seront décernés dans six catégories distinctes :

▪ Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France métropole et outremer depuis moins de 2 ans, pour une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

▪ Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI (hors filiale de groupe)

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé en France métropole et outremer depuis moins de 2 ans, pour une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

▪ Chantier de travaux de réhabilitation

Récompensant un chantier terminé et réceptionné, réalisé pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un donneur d'ordres privé.

▪ Innovation

Récompensant l'introduction dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau ayant fait l'objet au moins d'une application pratique. Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs

▪ Personnalité de l'année

Récompensant une personne ayant marqué le domaine français du « sans tranchée ».

▪ Étudiant (Prix « Mathieu LE CHATELIER ») / Junior professionnel

Récompensant un étudiant pour ses travaux de fin d'études ou de recherche (notamment thèse) ou un junior professionnel de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Article 3 - Prix « Mathieu LE CHATELIER »

En hommage au précurseur qu'il a été, le prix réservé à un étudiant portera le nom de **Prix « Mathieu Le Chatelier »**.

Article 4 - Candidats

▪ Catégories Chantiers

Seront candidats : les divers partenaires de l'opération (le maître d'ouvrage, l'entreprise et éventuellement le maître d'œuvre, le(s) fournisseur(s) et le(s) bureau(x) d'étude(s). La candidature est commune et sera portée par le maître d'ouvrage.

▪ Catégorie Innovation

Cette catégorie s'adresse notamment aux fabricants et fournisseurs.

▪ Catégorie Personnalité de l'année

Pas de critère initial.

▪ Catégorie Étudiant

Jeune en fin de formation ayant réalisé un travail universitaire ou un stage diplômant en entreprise et junior professionnel, de moins de 25 ans, en début de parcours professionnel.

Article 5 - Initiatives éligibles

▪ Catégories Chantiers

Tous chantiers de réseaux (secs ou humides), achevés et réceptionnés, en pose de réseaux neufs ou en réhabilitation de réseaux anciens, réalisés depuis moins de deux ans. Ces travaux pouvant être mis en valeur soit par leur caractère environnemental, soit par leur importance, soit par leur difficulté de mise en œuvre, soit encore pour leur particularité (originalité, nouveauté...).

▪ Catégorie Innovation

Cette catégorie récompense l'application pratique dans le domaine des TST de matériel, équipement ou produit nouveau.

▪ Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Les travaux doivent porter sur un domaine couvert par la FSTT et avoir fait l'objet d'un document de synthèse écrit.

Article 6 - Dossier de candidature

▪ Catégories Chantiers et innovation

Les dossiers seront transmis sous format informatique (clé USB ou cd-rom) et comporteront un résumé en 10 lignes environ, un texte (format Word) de quatre pages maximum ainsi que des photos ou schémas de l'opération en bonnes définitions sous format .JPEG et une petite vidéo de présentation.

▪ Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Les candidats devront faire parvenir leur travail à la FSTT, un résumé en deux pages maximum avec leur CV, une présentation vidéo du projet ainsi que des photos ou schémas de l'opération et une photo-portrait en bonnes définitions, sous format jpeg.

La FSTT aura le droit d'usage de toutes les photos et vidéos fournies dans le cadre des dossiers de candidature.



Salon Ville Sans Tranchée
#VST2022

LE SALON VILLE SANS TRANCHÉE
du 31 mai au 1^{er} juin 2022
www.salon-villesanstranchee.com

Organisé par
FRANCE SANS TRANCHÉE
TECHNOLOGIES

Contact
Virginie BAFFET - 01 53 99 90 20
virginie.baffet@fstt.org
www.fstt.org





Article 7 - Sélection des candidats

7.1 Envoi des dossiers

Les candidats devront faire acte de candidature au plus tard le **28 février 2022** via le bulletin d'inscription disponible sur le site internet : www.fstt.org.

Les dossiers devront parvenir à la FSTT au plus tard le **31 mars 2022**.

7.2 Instruction des dossiers

Après vérification de la conformité du dossier au présent règlement, les demandes seront présentées au jury (sauf pour la catégorie Personnalité de l'année).

7.3 Jury

Le président et le bureau de la FSTT composeront un jury selon les principes suivants :

- le président de la FSTT est membre de droit du jury. Il pourra être représenté par son Directeur Scientifique
- les éventuels candidats siégeant au jury ne peuvent pas participer à la délibération concernant leur propre dossier.

7.4 Prix spéciaux

En fonction de la qualité des dossiers présentés, le jury aura la possibilité d'attribuer un ou plusieurs prix spéciaux.

7.5 Cas de manque de dossier

Le jury peut décider, en l'absence de candidat ou en présence d'un nombre de dossier(s) ne lui apparaissant pas suffisant(s), de limiter le nombre de lauréat(s) ou de sélectionné(s).

7.6 Critères d'attribution

▪ Catégories Chantiers et innovation

Les critères de jugement seront de nature environnementale, technique et sociale. Le jury appréciera aussi la qualité du partenariat entre les différents acteurs du projet.

Chaque dossier devra développer un argumentaire détaillé relatif aux quatre critères : environnemental (en particulier favorable à la transition écologique), technique, social et partenarial

▪ Catégorie Étudiant / Junior professionnel

Le jury tiendra compte de l'adéquation entre le niveau de l'étudiant ou le junior entreprises et les résultats obtenus ainsi que des perspectives ouvertes par ces résultats.

Article 8 - Catégorie « Personnalité de l'Année »

Le choix de la personnalité se fera, parmi les propositions faites, par un vote à bulletin secret du Conseil d'Administration de la FSTT.

Le prix dans la catégorie Personnalité de l'année portera le nom de « **Prix du Conseil d'Administration de la FSTT** ».

Article 9 - Prix

Le présent concours donne lieu à l'attribution, pour les lauréats, d'un Trophée reconnaissant la valeur de la candidature.

Ce Trophée sera remis officiellement lors d'une soirée de gala qui aura lieu à l'occasion du salon « Ville sans tranchée 2022 », le mardi 31 mai 2022.

Article 10 - Valorisation - Publicité

Les candidats autorisent, par avance, la FSTT à publier leur nom, adresse, image et le descriptif de leur action dans l'hypothèse où ils seraient sélectionnés et/ou lauréats.

Les actions et personnes récompensées seront valorisées :

- Sur le site web de la FSTT, dans les réseaux sociaux et dans le magazine Réseaux RST.
- Lors du salon Ville Sans Tranchée qui aura lieu au Parc Floral de Paris les 31 mai et 1er juin 2022
- Grâce aux partenariats avec la presse

Article 11 - Annulation

Le Bureau de la FSTT se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Concours des Trophées du « Sans Tranchée », objet du présent règlement.



**Salon Ville
Sans Tranchée**
#VST2022

LE SALON VILLE SANS TRANCHÉE

du 31 mai au 1^{er} juin 2022

www.salon-villesanstranchee.com

Organisé par
**FRANCE SANS TRANCHÉE
TECHNOLOGIES**

Contact
Virginie BAFFET - 01 53 99 90 20
virginie.baffet@fstt.org
www.fstt.org



ANNEXE 2 : Bulletin de candidature



Participez aux 9^{èmes} Trophées du Sans Tranchée

récompensant les meilleures initiatives, projets, réalisations, innovations... dans le domaine des techniques sans tranchée.

Candidat (pour les catégories « Chantiers », indiquer le Maître d'ouvrage) :

Entité :
Nom / Prénom :
Adresse :
.....

Représentant du candidat (contact dossier) :

Entité :
Nom / Prénom :
Email : Téléphone :

Catégorie dans laquelle vous participez :

- Chantier de travaux neufs réalisés par une grande entreprise ou un groupe
- Chantier de travaux neufs réalisés par une PME/PMI (hors filiale de groupe)
- Chantier de travaux de réhabilitation
- Innovation
- Etudiant / junior professionnel

Résumé du dossier : en quelques lignes illustrées de photos ou graphiques à transmettre à la FSTT avec le bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription : à faire parvenir impérativement à Virginie Baffet : virginie.baffet@fstt.org ou FSTT, 4 rue des Beaumonts, 94120 Fontenay-sous-Bois **au plus tard le 28 février 2022**

Dossier complet : à faire parvenir impérativement à Virginie Baffet **au plus tard le 31 mars 2022**

A _____ Le _____ Signature du candidat

FSTT – FRANCE SANS TRANCHÉE TECHNOLOGIES
4 rue des Beaumonts – 94120 Fontenay-sous-Bois
01 53 99 90 20 – www.fstt.org